

## LE RITE ÉCOSSAIS EN GRÈCE

Un voyage concis depuis 1781 à nos jours

La date officielle de l'établissement du Rite Écossais Ancien et Accepté (REAA) en Grèce est celle du Juillet 1872 lorsque Démètre Rhodokanakis forma le premier Suprême Conseil grâce à l'autorité qui lui avait été octroyée par le Suprême Conseil de l'Écosse. Il a ainsi une histoire complètement documentée de plus de 140 ans.

Mais le Rite Écossais en sa forme de Rite de Perfection, REAA, Degrés Écossais, ou autres degrés « supérieurs » a été présent en Grèce, ou tout au moins en ce qu'est la Grèce actuelle, pendant cent ans en plus, c. à. d. depuis 1781. Ce document ne vise point à présenter l'histoire complète du Rite en Grèce, ce qui aurait besoin d'un livre entier, mais à présenter les plus importants jalons durant ces 220 années et à commenter les origines et quelques événements litigieux de la période et, finalement, à poser un nombre de questions implicites.

L'État actuel de la Grèce, ou République Hellénique, selon son titre officiel, fut internationalement reconnu en 1828 à la fin de la Guerre d'Indépendance, bien que les frontières actuelles du pays ne furent établies qu'après la Deuxième Guerre Mondiale avec l'annexion des Iles du Dodécanèse dans la Mer Égée. En 1864, les Iles Ioniennes furent annexées au pays; auparavant, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, la Crète fut libérée et après les Guerres Balkaniques les frontières du pays furent étendues vers le Nord après la libération de Thessaloniki (Salonique) en 1913. Les 4 siècles antérieurs, depuis 1453 lorsque l'Empire Byzantin tomba aux mains des Ottomans, la région actuelle était principalement sous le joug Ottoman, à l'exception des Iles Ioniennes et quelques parties du Péloponnèse. Les premières étaient, au début, sous les Vénitiens et après sous les Français, après sous les Russes, sous les Français encore et, finalement, sous la Protection Britannique entre 1813 et 1864. De grandes parties du Péloponnèse étaient occupées par les Francs.

En 1782 la première loge maçonnique fut cérémonieusement érigée à Corfou, la capitale des Sept Iles Ioniennes, avec une garantie pré datée depuis 1781, sous l'autorité de la Grande Loge-Mère de Vérone à Padoue et, finalement, sous le Directorat National de Lyon du Rite Écossais Réuni et Rectifié (RER) et fut nommée *Beneficenza* (Bienfaisance ou Charité). Le mandat de garantie de la nouvelle loge fut signé par le Professeur Marco Carburi qui était une figure dominante de la Stricte Observance. C'est ainsi qu'apparurent dans la région dès le début quelques uns des degrés dits écossais. Un peu plus tard, encore d'autres degrés furent adaptés et après l'établissement des premiers Suprêmes Conseils aux USA et en France, les degrés du Rite commencèrent non seulement à apparaître dans la région mais ils remplacèrent le Rite de Perfection et de Memphis-Misraïm.

La Loge *Beneficenza* se trouva bientôt en sommeil lorsque la République Vénitienne commença à persécuter la Franc-Maçonnerie. Elle a été réveillée en 1797 lorsque les Français occupèrent les Iles Ioniennes pendant une brève période et retomba en sommeil jusqu' à 1806 quand les Français revinrent aux Iles pour la deuxième fois. Puis elle fut réveillée une deuxième fois et finit par s'unir avec la Loge Filogenia (Philogénie = Amie du Genus) qui avait été établie sous le Grand Orient de France, et se mit à travailler à Corfou, sous le nom joint *Beneficenza Filogenia Riunite*. Puis, en 1811, le Comte Dionyssios (Dénis) Roma postula près le récemment réveillé Grand Orient de France le 21 Novembre 1811 de mettre cette loge sous son égide. A la suite de l'acceptation du Grand Orient, Roma transforma la loge, bientôt après, en Loge Mère Provinciale, c.à.d. une loge ayant l' autorité de créer d' autres loges dans la région. Finalement, après le début de la Protection Britannique en 1816, Roma et les autres Francs-Maçons de l' époque décidèrent de déclarer la loge comme *Sérénissime Grand Orient de la Grèce*.

Roma prit encore une brave initiative; deux ans après que les Iles Ioniennes furent placées sous le Protectorat Britannique, en approchant le Grand Maître de la récemment formée Grande Loge Unie d' Angleterre, Augustus Duc de Sussex, et lui offrant la position de Grand Maître du nouveau Grand Orient. Le Duc de Sussex retarda d'accepter la position jusqu' au mois de Décembre de 1823 mais la garda jusqu'à sa mort, en Avril de 1843. Après, la position fut offerte au Comte de Zetland qui la garda jusqu' à ce que le Grand Orient de la Grèce tomba en sommeil en 1858, mais

ceci est une autre histoire.

Malgré le fait que ce nouveau Grand Orient était effectivement placé sous la GLUA, tous les Francs Maçons Ioniens incluait dans leurs pièces d'identité plusieurs degrés Écossais. En 1815, un Tableau Circulaire fut produit avec les noms et les degrés de tous les Francs Maçons de Corfou. Par la suite, nous les trouvons signant tous leurs documents, diplômes de Maçonnerie inclus, avec leurs divers grades. Plusieurs d'entre eux étaient S.P.R.+ (18<sup>o</sup>) alors que Roma et quelques deux autres chefs tenaient le 31<sup>o</sup>.

Toutes les loges travaillaient, en plus des degrés bleus, à des degrés supérieurs, normalement jusqu'au 18<sup>o</sup> en tant que Chapitres. Quelques unes des loges, par exemple, *Fenice Risorta*, avaient un Chapitre qui tenait des procès verbaux séparés. Les degrés supérieurs, à partir du 18<sup>o</sup> et du Rite Français étaient simplement communiqués, avec ou sans cérémonie spécifique, par Romas principalement à Zante et Corfou, et par Dandolo à Corfou, aux membres de sa loge clandestine (jusqu'à 1843) *Phoenix*.

Particulièrement, nous trouvons dans la liste G.I.I.C., Cavaliere dell A.B. e N. Grand Écossais, Parf. Élu et Maître Parfait. Dans le même Tableau, sous la rubrique Souverain Chapitre Écossais, il y a onze membres catalogués. Les Chapitres séparés et le fait qu'il y avait un organe supérieur de Suprême Grand Chapitre, même s'ils n'apparaissent pas sous la forme d'un Suprême Conseil, ils en sont au moins l'équivalent. On aurait pu s'attendre, pourtant, qu'après avoir décidé d'établir une relation plus étroite avec l'Angleterre, il aurait été plus probable qu'ils s'adaptent à la pratique Anglaise qui ne reconnaissait pas des Degrés Supérieurs. Mais cette considération vient d'une sagesse rétrospective puisque, à l'époque, ces distinctions n'étaient vraiment pas trop claires sur le Continent.

Donc nous croyons qu'il est sain de déclarer que le Rite Écossais était présent en Grèce dès le premier début de l'histoire de la Franc Maçonnerie. C'était, pour commencer, soit sous la forme d'un Rite de Perfection, soit sous la forme du Rite Français des sept degrés. Peu de temps après, le R.E.A.A. entra en vigueur. Ceci émane de documents existant et est renforcé par des documents et informations liés avec Antoine Dandolo. Ce dernier, un ex officier dans l'Armée de Napoléon, et Maçon 33<sup>o</sup> de la Loge Française des Trinosophes<sup>1</sup> rentra à Corfou en 1817. Dandolo pour un certain

---

<sup>1</sup> Le Diplôme original existe aux Fond Maçonnique des Archives Nationales Françaises:

FIAT LUX  
A.:I.:G.:d.:G.:A.:d.:l' U.:<sup>1</sup>  
Au Nom et sous les Auspices du G.:O.: de France  
La R.: .: Chapitre Française et Écossaise,  
régulièrement constituée aux deux Rites, à l' O.: de Paris,  
à toutes les ☞.: régulières de France et des Pays Etrangères.  
Salut, Force, Union.  
TTT.: CCC.: et TTT.: RRR.: FFF.:

Séparés par la distance, distingués par d'autres mœurs, vivant sans doute sous d'autres lois, peut être observant un culte différent, nous composons la même famille, Nous Sommes FF.: Dans les intérêts qui nous environnent, qui nous pressent, qui nous divisent quelquefois, il en est un que tous nous poursuivons avec la même ardeur, L'union des hommes. L'union des hommes est un précepte de toutes les religions, elle est le Chef d'œuvre de la philosophie, elle est l'objet et la base de notre institution. C'est pour concourir à ce but sublime, C'est pour cimenter les doux liens de la fraternité, Ce Charme de la Maç.: C'est pour chercher cet heureux concert qui doit exister entre tous les Ouvriers du G.:O.: que, sur la demande qui nous a été faite d'un Congé illimité par N.:T.:C.: et T.:R.:F.: **Dandolo** membre et premier Orateur Adjoint de N.:R.:At.:, F.: aussi distingué par Ses vertus maç.: que par Ses qualités civiles. Nous lui avons, en lui accordant ce Congé, donné ce Somme Pouvoir de visiter en Notre Nom tous At.:réguliers de l'O.: de France et des Pays Etrangers, de partager leurs travaux, de S'enrichir de leurs lumières pour en accroître les Nôtres et de les assurer de la vive affection que nous portons à tous le maç.:.

Et pour témoigner à N.:C.:F.: **Dandolo**, par une marque non équivoque, notre estime pour Sa personne, ainsi que notre Confiance en Ses lum.: et encore dans le désir de seconder les travaux Maçonniques des O.: auxquels il pourra Se livrer pendant son absence, de cet O.: en usant de la faculté et des pouvoirs dont l'investit Le Subl.:G.:de Gnd.: Insp.:Gal.:33e.: et dr.:Dé.:du Rite Écoss.: qui possède cet Ill.:F.: Nous lui offrons de régulariser, jusque et compris le Subl.:G.:de Souv.:Pr.:R.:†.:, 7e.: et der.:G.:de la maç.: Française, 18e.: Degré de l'Écossisme les FF.: qu'il jugera convenable pour l'ordre d'Élever à ces hauts degrés, à la charge pour lui de nous transmettre leur obligation à ces degrés, visée

nombre des années, il procedait à «créer» des maçons par communication dans le cadre de l'autorité que lui donnait son 33° grade, d'Apprenti jusqu' au 33°. Nous avons donc peu, mais claire, la preuve qu'au moins deux autres 33° maçons ont été créés en plus à d'autres étant donné degrés entre 18° et 32°. Cette preuve résulte par les diplômes / certificats existants ainsi que par de mentions indirectes dans les minutes de la Loge Fenice Risorta de Zante.

Il est donc certain de dire qu'entre le début du siècle jusqu'en 1817 il y avait des membres individuels du Rite, qui, dans la plupart des cas possédaient aussi degrés dans d'autres Rites, comme le Rite Français de sept degrés, Memphis et Misraïm, etc. Dans le même temps il est sûr de l'état, sans preuve spécifique existante, en raison de la destruction par les nazis des archives, qu'un Suprême Conseil opérait. Ce qui est certain c'est qu' après 1810 un Souverain Grand Chapitre a été formé à Corfou, qui gouvernait tous les degrés plus élevés et non seulement Arche Royale. Prenant en considération que les questions de la nomenclature des grades n'était pas très clair pour les francs-maçons de cette période, il est presque logique de prendre la prochaine étape avec prudence et prétendre que quand ils se référaient à "Souverain Chapitre Écossais" ils ont probablement été ce qui signifie "Souverain Suprême Conseil". Mais à ce stade, nous en resterons là.

Plus tard entre les années 1830 et 1858, nous trouvons mentionnés à Corfou et à Zante des Francs-maçons qui tenaient de degrés entre 18° et 32°, les diplômes d'au moins deux d'entre eux sont signés par le franc-maçon grec Constantin Dragonas 32°. Dans ces diplômes, il est expliqué qu'il signe sous l'autorité qui lui était accordée par franc-maçon italien le Général Giuseppe Rosaroll 33° qui vivait à Zante au début des années 1820 en participant à la guerre de l' Indépendance.<sup>2</sup> Le même Rosaroll dans une lettre se trouvant dans les archives britanniques déclare «Comme vous le

par Notre dit F.:., laquelle devra contenir les Noms, Prénoms ; lieu, jour et an de la naissance, profession et domicile, les Elévations, de payer l' affiliation, le trimestre et le Coût du Diplôme qui leur sera délivré en retour. Veuillez dans l'accolade de N.:T.:C.:F.: et dans Ses religieuses batteries trouver le gage des sentiments inaltérables dont il aura la faveur de vous offrir en Notre Nom l'Expression la plus fraternelle.

Délivré en Séance au local ordinaire, le 16e.:Jour du 6e.:ms.:5817 , en la présence a été Timbré et Signé par Nous Dignitaires et membres de la R.:.□.:†.: Soussignés, régulièrement constitués Sous le Titre distinctif des **Trinosophes**.

1<sup>er</sup> G.:Surv.:

Ven.:<sup>ble</sup>

2<sup>nd</sup> G.:Surv.:

Ragon

T.:S.:du Souv.:Chap.:

2

A.: G.: D.: G.: A.: D.: U.:

In nome del Serenissimo G.:M.: dell' Or.:

e sotto gli auspicj del Serenissima Gr.:Or.: di Grecia

A tutte le ☞ Regolari, ed a tutti i MM.: sparsi sopra I due Emisferi

Salute.: Forza.: Unione.:

Noi Costantino Dragona S.:P.:R.:† libero Muratore di Heredom **in virtù de' poteri e prerogative che ci furono accordati dal Sublime e perfetto Mas.:** Giuseppe Rosaroll al Gr.: 32 del Rito Scoz.: antico e accet.: col diploma da Esso confidatoci nel giorno quinto del XI mese dell' anno di V.:L.: 5825 dopo aver preso regolarmente conoscenza della condotta pubblica e private e di costume del Caris.:mo Fr.: Dionisio Steffanos del Dr. Marino di anni 22 Possidente di Zante sua Patria ed avendolo trovato fornito di cognizioni Mas.:concedategli da varj Fr.: lo abbiamo regolarizzato nelle tre gradi simbolici di Appr.: Comp.: e Maes.: e lo abbiamo sottomesso nella nostra confidenza; E siccome **in questo Or.:** non vi sono ☞ **Regol.:** cosi riconoscendolo suscettibile di render utilissimi servicj al sacro Or.: nostro, lo abbiamo reso degno della riconoscenza della V.:L.: avendolo fatto prestare nelle dovute forme il giuramento nelle nostre mani e datagli la corrispondente istruzione **sotto l' obbligo che Noi gli abbiamo composto ed al quale lui si é sottomesso di farsi affiliare alla prima □ quando il potrà.** In conseguenza preghiamo tutti i Mass.:Reg.:ripartiti sul Globo di riconoscere il ditto Fr.: Dionisio Steffanos nelle qualità sopraenunziate, e di accordargli tutte le considerazioni che gli sono dovute, dopo il confronto di sua firma posta sotto il *Ne Varietur*, come Noi avremo la soddisfazione di fare a tutti i FF.:Mass.: che ci si presenteranno. In fede di che Noi gli abbiamo rilasciato il presente diploma corredato dalli stemmi Mass.: e dal sigillo custodito di Noi.

Fatto sotto il punto geometrico noto ai soli figli della Vedova all' Or.: di Zante il XX giorno del VII mese dell' anno di V.:L.: 5857 mezzo giorno pieno.

C: Dragona S.:P.:R.:†.:  
di Heredom de Kilwinning

savez, Je suis 33° et mon ami le Comte Dionisio Roma est un 31<sup>om</sup>.<sup>3</sup>

En raison de divers événements qui ont atteint leur paroxysme en Avril 1843, autour de 1858, le Sérénissime Grand Orient de la Grèce à Corfou ainsi que la plupart des ateliers maçonniques dans l'île ont suspendus leurs travaux à l'exception de la Loge «Phoenix» de Dandolo et de la Loge «Pythagoras» sous la Grande Loge Unie d'Angleterre. Une des raisons est directement liée à Dandolo et indirectement au Rite Écossais. Le Sérénissime Grand Orient de la Grèce à Corfou a ressenti la fabrication de maçons par Dandolo et leur élévation aux degrés plus élevés du Rite Écossais par lui. Et bien qu'il appartenait à ce Corps, l'attitude officielle était de garder de la distance de lui. Puis, en Avril 1843, lorsque le duc de Sussex est mort, le Grand Orient a décidé de tenir un service commémoratif. Dandolo, en dépit de ses sentiments antibritanniques, exigea d'être présent et dans une position de premier plan au service commémoratif en vue de son 33. Ils lui ont refusé et officiellement il était expulsé. Puis Dandolo a appliqué au Grand Orient de France pour la reconnaissance de sa Loge clandestine «Phoenix». Cette reconnaissance lui fut accordée malgré les plaintes de feu par les membres du Grand Orient de Grèce abordés à la fois au Grand Orient de France et à la Grande Loge Unie d'Angleterre.

Nous manquons d'information sur ce que d'autres événements ont eu lieu, mais le fait est que la franc-maçonnerie Grecque était dormante à Corfou quelque temps après 1855. Cependant, elle a continué à travailler à Zante et aussi par la Loge «Pythagore» à Corfu qui travaillait jusqu'en 1877 au moins. «Phoenix» est resté sous le Grand Orient de France même après l'annexion des Iles Ioniennes à la Grèce et, depuis 1930 travaille sous la Grande Loge de la Grèce.

Environ en 1855 plusieurs loges travaillaient en Grèce continentale formées par d'anciens membres de «Phoenix» et d'autres qui avaient été initiées en France et en Italie, sous le Grand Orient d'Italie situé à Florence. Le 16 Février 1867 sept loges qui travaillaient à Athènes, Pirée, Khalkís, Patras, Syros, Lamia et Argos, réclamèrent leur indépendance par rapport au Grand Orient d'Italie. Ce fut donné deux mois plus tard et le nouvellement formé Grand Orient de la Grèce commença à s'organiser par la rédaction de sa Constitution. Les fondateurs du nouveau Grand Orient ne pouvaient pas s'entendre sur la personne de quelqu'un d'entre eux qui devait occuper le poste du Grand Maître et ils ne pouvaient s'entendre que pour désigner un pro tempore Grand Maître adjoint jusqu'à ce qu'ils puissent trouver quelqu'un acceptable par tous pour cette position.

Parmi les fondateurs était Mikes Rhodocanakis qui, à un moment donné, dans le courant de 1868, a mentionné qu'il avait son cousin vivant en Angleterre, nommé prince Démétrius Rhodocanakis. Ils ont donc décidé de communiquer avec lui et lui offrir le poste du Grand Maître. Evidement, tous ont supposé qu'un prince très certainement devait être un franc-maçon ainsi. Ils ont été surpris de découvrir que Rhodocanakis n'était pas Franc-maçon et en plus qu'il n'était pas intéressé pour leur proposition. Il n'est pas clair ce qui s'est passé ensuite, mais il semble que Démétrius Rhodocanakis doit avoir changé d'avis et décidé d'accepter leur offre.

Démétrius Rhodocanakis est né le 3/15 Décembre 1840 dans l'île de Syra (ou Syros). De Syra Rhodocanakis est allé à Manchester en 1860 où il a vécu jusqu'en 1872 quand il est revenu en Grèce. Il est mort en Hermoupolis, Syra sur 2/15 Septembre 1902.

Suite à l'invitation du Grand Orient de Grèce Rhodocanakis a contacté la Grande Loge d'Ecosse et le 18 Octobre 1869, il était Initié, Passé et Élevé à «Saint Andrew» Lodge n° 48 à Édimbourg. Le lendemain, il a été exalté à l'Arche Royale et le 20 il a été installé à l'Ordre du Temple. Il a ensuite été à couronné Souverain Grand Inspecteur Général 33° par le Suprême Conseil de l'Ecosse et il a reçu le Brevet nécessaire pour créer un Suprême Conseil en Grèce de ce corps requise. Le fait qu'il a appliqué à l'Écosse et non à la Grande Loge Unie d'Angleterre depuis qu'il vivait à Manchester, ne peut être compris que par l'hypothèse que les Maçons grecs l'ont informé qu'en Grèce ils suivaient le Rite Écossais et donc il a considéré nécessaire à appliquer à l'Écosse.

Le 14 Septembre 1871 Rhodocanakis est parti pour la Grèce où, il est arrivé à Athènes le 20 Octobre après avoir voyagé à travers la France et l'Italie. Selon un rapport envoyé à toutes les Grandes Loges après son élection comme Grand Maître et la création du Suprême Conseil, il s'est

---

<sup>3</sup> Lettre datant du 28 Mars 1825 (V.S.) traduit de l' Italien dans Douglas Dakin "British Intelligence of events in Greece 1824-1827", Historical and Ethnological Society of Greece 1959. P. 82.

rendu dans toute la Grèce pour visiter les diverses loges pour lisser tous friction et d'inviter les délégués pour former un Convention pour l'élection d'un Conseil. Le 10/22 Juillet 1872 Rhodocanakis a été élu Grand Maître et deux jours plus tard le 12/24 Juillet il a établi conformément à la procédure descripteur dans les Grandes Constitutions de 1786, un Suprême Conseil 33° pour la Grèce avec lui-même comme Souverain Grand Commandeur. La plupart des membres du Conseil du Grand Orient étaient également membres du Suprême Conseil.

Suite à la création du Suprême Conseil, dans les années entre 1894 et 1911 il y avait une période de turbulence, ce qui a entraîné à trois Suprêmes Conseils travaillant en Grèce. Cependant, en 1911, les Suprêmes Conseils étaient fusionnés. Après l'an 1911 à nos jours, le Suprême Conseil pour la Grèce continue à travailler régulièrement, Il a eu seulement une fermeture forcée pendant l'occupation de la Grèce par les Nazis en 1941. Les occupants avaient proclamé toute activité maçonnique illégale, avaient fermé et saccagé les bâtiments détruit tous les archives et meubles et installé certains de leurs services là. Après la libération du pays, la franc-maçonnerie en général et le Suprême Conseil en particulier, est devenu de nouveau actif le 3 Mars 1945. La réouverture et la rénovation du bâtiment principal ont été soutenus par la généreuse donation et le soutien moral des membres de la Mère Suprême Conseil de la Juridiction du Sud.

Actuellement, le Suprême Conseil pour la Grèce est en Amitié avec 59 Suprêmes Conseils dans le monde. Dans sa liste il y a 4850 membres travaillant dans 20 Loges de Perfection (4° à 14°), 19 Souverains Chapitres (15° à 18°), neuf Souverains Chapitres (4°-18°), 16 Aréopages (19° à 30°) et un Consistoire-Tribunaux (31° et 32°).

Nous devons mentionner qu'un petit nombre de membres ayant de différences avec Suprême Conseil ou en raison d'ambitions privées ont démissionné et créé d'organismes clandestins distincts. Actuellement, il y a environ cinq de ces organismes avec quelques membres, qui coopèrent généralement avec des organismes clandestins similaires dans d'autres pays.

Une présentation bien documentée de l'histoire du Suprême Conseil est prohibitive en raison de limites d'espace du présent document. Toutefois, pour la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale l'histoire du Rite Écossais Ancien et Accepté dans en Grèce est très bien documenté et le Souverain Grand Commandeur ainsi que les membres du Suprême Conseil visitent régulièrement d'autres Suprêmes Conseils tenant leur communication ou organisant de conférences ou d'autres événements majeurs.

## **Conclusion**

Nous avons vu que dans un premier temps, à partir de 1782, nous voyons les premiers détenteurs de degrés Écossais dans de divers Rites, certains avec ceux du Rite Français de sept degrés, ou ceux de Rite de Perfection. Plus tard, à partir de 1818, avec l'arrivée de Antonio Dandolo nous avons le premier 33° à Corfou et peu après au moins deux autres 33° ainsi qu'un nombre d'autres du 18° et jusqu'au 32°. Alors que nous sommes incapables de produire tout documents se référant à un Suprême Conseil, mais seulement à un Souverain Grand-Chapitre, il est évident que le Rite Écossais Ancien et Accepté était présent et actif en Grèce.

Puis en 1872, le premier Suprême Conseil officiel a été établi, qui presque immédiatement établit des relations d'Amitié avec la plupart des Suprêmes Conseils régulières du Monde.

Le texte ci-dessus n'a pas être établi à propos de revendication d'ancienneté, mais à fièrement informer que notre pays a été parmi les premiers qui ont accueilli notre Rite, et, selon les circonstances locales, l'a été nourrit pour plus de 200 ans et qu'à l'heure actuelle notre Suprême Conseil pour la Grèce est florissant.